

L'Etat EN BOURGOGNE



N°21 - JUIN 2010



Lancée en juillet 2007, la révision générale des politiques publiques a conduit à un réexamen de l'ensemble des missions de l'Etat visant à modifier son organisation et à accroître son efficacité ainsi que la qualité des services qu'il rend aux usagers. Parmi les mesures adoptées, la réforme de l'administration territoriale de l'Etat constitue une étape majeure dans la modernisation de l'Etat.

La nouvelle architecture de l'administration territoriale en région Bourgogne, traduit cette évolution et s'organise autour des principes suivants :

- un pilotage des politiques publiques assuré par le niveau régional et mis en œuvre par l'échelon départemental,
- un rôle de coordination interministérielle du préfet de région et des préfets de département affirmé par le resserrement du nombre de directions régionales et départementales,
- une organisation de l'administration répondant aux attentes de plus grande lisibilité et proximité des usagers.

Un important travail a été entrepris en Bourgogne tout au long de l'année 2009 pour préparer la mise en place des nouvelles directions régionales et directions départementales interministérielles.

Les « préfigureurs » de ces directions se sont fortement mobilisés pour définir les projets de service, élaborer les nouveaux organigrammes, assurer la concertation auprès des agents.

Je voudrais saluer l'implication des équipes qui ont œuvré pour que cet objectif de réorganisation soit atteint tout en préservant en même temps la réponse opérationnelle aux demandes des usagers.

Durant l'année 2010, les huit directeurs régionaux et les dix directeurs départementaux interministériels vont, aux côtés des préfets et des membres du corps préfectoral, s'attacher à faire vivre, dans les faits, la réforme territoriale de l'Etat.

Le quatre pages central consacré à la nouvelle architecture de l'administration de l'Etat vous explique les nouveaux principes d'action, décrit les outils de gestion mis en place et présente au travers d'exemples et de témoignages les nouveaux modes de réponse aux attentes des usagers du service public.

Christian de LAVERNÉE,
Préfet de la Région Bourgogne,
Préfet de la Côte-d'Or

Dossier spécial

**L'ETAT EN RÉGION
BOURGOGNE : UNE
NOUVELLE ARCHITECTURE
DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE
NOUVEAUX PRINCIPES
D'ACTION ET OUTILS
DE GESTION**

Sommaire

Soutien à la restauration : trois facettes de l'appui de l'État	p 2
Objectif CO ₂ : 19 transporteurs de marchandises bourguignons s'engagent en faveur du développement durable	p 7
L'émergence du Slam en Bourgogne	p 7
Abécédaire de la sécurité civile... suite	p 8
Agenda	p 8
Arrivées, départs...	p 8



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE
PREFECTURE DE LA COTE D'OR

L'Etat, dans de très nombreux domaines de l'activité économique, intervient pour soutenir les initiatives, les filières ou les entreprises individuellement.

Prenons l'exemple de la restauration et découvrons que cette activité est appuyée tout à la fois par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) que par la Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou bien encore la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)...

La DRAAF et la restauration collective

La DRAAF de Bourgogne, les directions départementales de la protection des populations de la Côte-d'Or et de la Saône et Loire, ainsi que les Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Yonne et de la Nièvre, sont chargées de mettre en œuvre un plan d'action régional pour une alimentation sûre, diversifiée et durable. Ce plan s'appuie sur cinq thématiques, dont le soutien à la consommation de produits bio en restauration collective d'Etat.

L'action a débuté en 2009 par des réunions d'information des équipes de restauration sur les possibilités de préparer des repas à partir d'aliments issus de l'agriculture biologique, et se poursuivra en 2010 sous forme d'accompagnement de deux sites pilotes en cours de désignation.

Le projet consiste en une expérimentation d'introduction de produits bio dans les menus qui se déroulera de la façon suivante :

- audit du fonctionnement de la restauration collective,
- présentation de la filière bio à l'équipe de restauration,
- présentation d'un annuaire des fournisseurs bio bourguignons et limitrophes,
- choix des produits et des recettes,
- animations pédagogiques autour de l'équilibre alimentaire, du développement durable, des produits de proximité et de la saisonnalité des aliments,
- enquête d'opinion auprès des convives.

Ce plan en faveur du bio sera mis en œuvre par le SEDARB (Service d'Eco-Développement Agrobiologique et Rural de Bourgogne) et le CCC (Comité de coordination des collectivités, association de la restauration collective en gestion directe) avec un suivi technique et financier assuré par le pôle offre alimentaire du Service régional de l'Alimentation de la DRAAF.



Concilier présence de restaurants et monuments historiques : la DRAC conseille

Si l'on évoque un restaurant installé dans un monument en Bourgogne, on pense d'abord à des caves ou à des structures, voûtées souvent, qui apportent prestige et beauté à une salle. Au respect de l'intégrité du cadre, s'ajoutent les contraintes particulières de la mise aux normes habituelles dans la restauration.

Dans des zones protégées, l'aménagement doit également tenir compte des caractéristiques architecturales et historiques de l'environnement. Ces contraintes, sur lesquelles les architectes des bâtiments de France sont vigilants, peuvent sembler pesantes. Le respect de l'originalité constitue cependant, à l'évidence, un point fort pour l'attractivité des lieux.

Si l'on prend l'exemple de la place de la Libération à Dijon, la restitution scrupuleuse du plan et de l'aspect d'origine des façades, qui s'étaient quelque peu perdus ou dénaturés au fil des siècles, a redonné lustre et monumentalité à la place royale qu'elle était. La contrainte principale était de retrouver les «piédroits» détruits pour

La DIRECCTE et ses unités territoriales départementales soutiennent la promotion et le développement de l'alternance dans l'hôtellerie et la restauration

Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, et Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services et de la consommation ont reçu, le 16 février, le rapport de Régis MARCON sur le développement de l'alternance dans le secteur de la restauration. Son objectif : dresser un état des lieux des différents dispositifs existants en matière d'alternance à l'heure où le secteur de la restauration recherche chaque année près de 60 000 nouveaux collaborateurs.

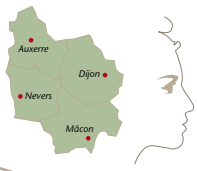
Le rapport du chef étoilé, qui s'articule autour de six axes d'actions, s'inscrit dans le prolongement du contrat d'avenir de la restauration du 29 avril 2009 qui prévoyait notamment la création de 40 000 emplois en deux ans, dont 20 000 jeunes supplémentaires en alternance.

Pour atteindre ces objectifs, le rapport plaide en faveur d'une stratégie nationale en faveur de l'alternance à travers un ensemble de propositions visant notamment :

- L'amélioration de la qualité de la formation en alternance dans les entreprises et dans les centres d'apprentissage
- Le développement d'une approche partenariale et cohérente entre l'ensemble des parties prenantes (centres de formation d'apprentis, éducation nationale, professionnels, partenaires sociaux...)
- La création d'une instance nationale de communication et de pilotage des formations en apprentissage
- L'instauration d'une « charte de l'alternance » pour toutes les entreprises qui y ont recours
- La généralisation du livret d'apprentissage électronique et la mise en place d'une formation obligatoire des maîtres d'apprentissage et des tuteurs.

Les préconisations annoncées dans ce rapport se sont enrichies grâce à un « tour de France » organisé jusqu'à fin avril 2010 et passant par une dizaine de capitales régionales dont Dijon, le 18 mars, dans une région où l'apprentissage dans le domaine des métiers de bouche et de l'hôtellerie représente 1250 apprentis répartis dans quatre CFA. Après un temps d'échange, les professionnels de la restauration se sont vus remettre le texte de l'engagement national, par lequel les employeurs signataires s'engagent à développer la qualité de l'apprentissage, à valoriser la formation de tuteur et à communiquer sur les métiers.

Pour en savoir plus : <http://www.ateliers-apprentissage.emploi.gouv.fr>



L'Etat en région Bourgogne : une nouvelle architecture de l'administration territoriale, de nouveaux principes d'action et outils de gestion

DOSSIER
SPÉCIAL
N° 21

L'administration territoriale de l'Etat en région Bourgogne, dont vous découvrirez l'architecture en page centrale, n'a pas seulement changé de visage, elle dispose également de nouveaux principes d'actions et de nouveaux outils de gestion.

Dans le droit fil des décisions des conseils de modernisation des politiques publiques tenus en 2007 et 2008, l'unité territoriale de l'Etat autour du préfet a été affirmée (*décret du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements*).

Le préfet de région est désormais responsable de l'application des politiques nationales et communautaires. Il a autorité sur les préfets de département dans la conduite de ces politiques sauf dans les domaines spécifiques du préfet de département.

Pour décliner ces politiques, sous la forme de stratégies territoriales, le préfet de région Bourgogne dispose à ses côtés, au sein du Comité de l'administration régionale (CAR), (*voir article relatif à la séance du 11 mars 2010*) des directeurs des cinq nouvelles directions régionales de l'Etat placées sous son autorité, le recteur d'académie, la directrice générale de l'Agence régionale de la santé et la directrice régionale des finances publiques lui apportent également leur concours.

Les préfets de département sont responsables de la mise en œuvre de ces politiques au plus près des citoyens et ont, seuls, la responsabilité de l'ordre public et du respect des lois. Ils disposent d'une équipe restreinte composée des membres du corps préfectoral et de deux ou trois directeurs responsables des directions départementales interministérielles (services déconcentrés à caractère interministériel, placés sous la seule autorité du préfet de département).

Les sous-préfets, dont l'action de proximité est essentielle, voient leur rôle évoluer vers des fonctions de mission tournées notamment vers le développement local.

DE NOUVEAUX OUTILS DE GESTION

La politique immobilière de l'Etat.

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat s'accompagne d'un volet immobilier dont la mise en œuvre est déterminante pour les conditions de travail des agents, l'efficacité du service public et l'optimisation des dépenses publiques.

Les directions régionales et départementales vont disposer de crédits destinés aux regroupements immobiliers qui seront financés par les ventes d'immeubles ne présentant plus d'utilité pour l'Etat.

Une politique de promotion de l'entretien des bâtiments de l'Etat qui intégrera le développement durable, au titre du Grenelle de l'environnement, est également lancée.

CHORUS

Le programme informatique «CHORUS» en cours de déploiement sur l'ensemble des administrations de l'Etat est un outil de gestion financier, budgétaire et comptable.

Il permettra à tous les acteurs financiers des services centraux et déconcentrés de l'Etat, de recevoir et répartir en temps réel les crédits avec le même outil technique partagé.

CHORUS accroîtra la prévision des dépenses et le contrôle des délais de paiement. Il permettra à l'Etat de disposer d'une comptabilité analytique.

Le développement de la gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) : mobilité et formation dans la fonction publique d'Etat.

L'administration est engagée dans une gestion dynamique et prévisionnelle des emplois et des compétences de ses agents. Elle est tenue de conseiller l'agent tout au long de sa carrière, de valoriser son parcours, d'orienter son projet professionnel.

Pour relever ces défis, une plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines a été créée fin 2009 et placée auprès du préfet de région. Prenons l'exemple d'un service départemental dont certaines missions sont transférées au niveau régional : la mise en place d'une gestion prévisionnelle des RH permet d'anticiper les conséquences de ces changements pour le service mais également pour les agents, leur mobilité (*loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique*) pourra être accompagnée grâce à l'appui technique que pourront leur apporter les conseillers mobilité carrière (CMC) de leur service ou, le cas échéant, vers le CMC de la plate-forme. Dans l'hypothèse où le poste qui les intéresse (<http://bourgogne.biép.gouv.fr>) ne correspondrait pas entièrement à leur profil ou à leur compétence, des formations d'adaptation à l'emploi prises en charge par l'administration pourront être mises en place.



Préfet de la région M. Christian

SGAR : M. François ROCHE-BRUYN, secrétaire
- appui du préfet de région dans le pilotage de l'action des services régionaux
- pilotage et mise en œuvre des programmes
- animation des dispositifs d'études et d'évaluation
- mise en œuvre des politiques territoriales et de la communication
- organisation des mutualisations (immobilier d')

DREAL : M. Georges REGNAUD, directeur
- développement durable
- protection et gestion des ressources et du patrimoine
- politique du logement et des constructions
- prévention des risques industriels et naturels
- politique des transports

DIRECCTE : Mme Isabelle NOTTER, directrice
- entreprises, emploi, économie : politique de l'industrie et compétitivité des entreprises intermédiaires, commerce et artisanat, développement touristique
- politique du travail, pilotage, appui technique, fusionnée, santé au travail, dialogue social
- concurrence, consommation, répression des fraudes

DRAAF : M. Jean-Roch GAILLET, directeur
- animation de la politique de développement économique agricole et rurale
- politique alimentaire dont contrôle des végétaux et animaux
- politique communautaire relative aux filières agricoles
- organisation de l'enseignement technique agricole

DRJSCS : M. Philippe MICHEL, directeur
- politiques de cohésion sociale, jeunesse et vie associative
- politiques sportives
- formations, certifications, professions, emplois

DRAC : M. Louis POULHÈS, directeur
- patrimoine et architecture
- action artistique et culturelle

services placés sous l'autorité du préfet de région

Préfet de la Côte-d'Or M. Christian de LAVERNÉE

Secrétaire générale
Mme Martine JUSTON

Directeur de cabinet
M. Alexander GRIMAUD

Sous préfète de Beaune
Mme Alice ROZIÉ

Sous préfète de Montbard
Mme Catherine QUINGUE-BOPPE

www.bourgogne.pref.gouv.fr

DDT
(Direction Départementale des Territoires) :
Jean Luc LINARD, directeur

DDPP
(Direction Départementale de la Protection des Populations) :
Pierre AUBERT, directeur

DDCS
(Direction Départementale de la Cohésion Sociale) :
François BORDAS, directeur

Directeur Départemental de la Sécurité Publique : M. François PERRAULT
Groupement de gendarmerie : Colonel Christian JANUS

UT DREAL : Yves LIOCHON
UT DIRECCTE : Jean-Louis VIGNAL
UT DRAC : Jean-Michel MAROUZE

Délégation territoriale ARS : Yves RULLAUD
Inspecteur d'académie : François CAUVEZ

Préfet de la Nièvre M. Nicolas QUILLET

Secrétaire général
M. Michel PAILLISSE

Directrice de cabinet
Mme Myriam GARCIA

Sous préfet de Château Chinon
M. Edgar BENSAMOUN

Sous préfet de Clamecy
M. Jean ALMAZAN

Sous préfète de Cosne sur Loire
Mme Marina MURARO

www.nievre.gouv.fr

DDT
(Direction Départementale des Territoires) :
Patrick BOURVEN, directeur

DDCSPP
(Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) :
Murielle LIZZI, directrice

Directeur Départemental de la Sécurité Publique : M. Xavier LAFFITTE
Groupement de gendarmerie : LT Colonel Serge JAVON

UT DREAL Yonne/Nièvre : Laurent DENIS
UT DIRECCTE : Jean-Marc GALLAND
UT DRAC : Philippe LAMOURERE

Délégation territoriale ARS : André LORRAINE
Inspecteur d'académie : Daniel BOUVARD

ion Bourgogne de LAVERNÉE

e général
s politiques publiques et coordination de
européens
on
contractuelles, technologies de l'information et
le l'État, appui gestion RH, achats)

rimoine naturels
urables

ce
emploi et de la formation, développement
intelligence économique, commerce extérieur,
tique
et juridique de l'inspection du travail

raudes et métrologie



DRFIP : Mme Gisèle RECOR, directrice
- fiscalité des entreprises et des particuliers
- missions cadastrales et de publicité foncière
- tenue des comptes de l'État et des collectivités locales
- contrôle et mise en œuvre de la dépense de l'État
- expertise économique
- politique immobilière de l'État et gestion du domaine

RECTORAT : Mme Florence LEGROS, recteur
- pilotage de la politique nationale en matière d'éducation
- organisation des moyens administratifs d'enseignement, d'éducation et d'orientation
- harmonisation et suivi des établissements d'enseignement supérieur

Agence Régionale de Santé :
Mme Cécile COURRÈGES, directrice
- promotion de la santé et prévention
- veille et sécurité sanitaire
- organisation des soins hospitaliers et ambulanciers
- politique des soins
- accompagnement médico-social

agences et services régionaux de l'État apportant leur concours
au préfet de région dont les directeurs siègent en CAR

département

Préfet de Saône-et-Loire

M. Thierry LATASTE

Secrétaire générale

Mme Magali SELLES

Directeur de cabinet

M. Hervé TOURMENTE

Sous préfète d'Autun

Mme Claude DULAMON

Sous préfet de Charolles

M. Jackie LEROUX-HEURTAUX

Sous préfet de Chalon-sur-Saône :

M. Jean-Noël HUMBERT

Sous préfet de Louhans :

M. Benjamin ALLA

www.saone-et-loire.gouv.fr

DDT

(Direction Départementale des Territoires) :
Monique NOVAT, directrice

DDPP

(Direction Départementale de la Protection des Populations) :
Anne LE HY, directrice

DDCS

(Direction Départementale de la Cohésion Sociale) :
Martine CHARRIER, directrice

Directeur Départemental de la Sécurité Publique : M. Jean-Louis CHAPUIS
Groupement de gendarmerie : Colonel Jean-Marc CESARI

UT DREAL : Patrick ROBINEAU
UT DIRECCTE : Marc AMEIL
UT DRAC : Pascal ROUAUD

Délégation territoriale ARS : Geneviève FRIBOURG
Inspecteur d'académie : François BOURGUIGNON

Préfet de l'Yonne

M. Pascal LELARGE

Secrétaire général

M. Jean-Claude GENEY

Directrice de cabinet

Mme Mireille LARREDE

Sous préfet d'Avallon

M. Mourad CHENAF

Sous préfet de Sens :

M. Raymond YEDDOU

www.yonne.gouv.fr

DDT

(Direction Départementale des Territoires) :
Yves GRANGER, directeur

DDCSPP

(Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations) :
Yves COGNERAS, directeur

Directeur Départemental de la Sécurité Publique : M. Gérard CARDALLIAGUET
Groupement de gendarmerie : Colonel Jean-Marc DETRE

UT DREAL Yonne/Nièvre : Laurent DENIS
UT DIRECCTE : Jeanne HARBONNIER
UT DRAC : Olivier CURT

Délégation territoriale ARS : Pierre GUICHARD
Inspecteur d'académie : Claude PICANO

FOCUS sur les nouveaux modes d'action de l'Etat en région



UN POTENTIEL D'EXPERTISE ACCRU AU SEIN DE LA DREAL

Dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité des personnes, ce ne sont plus trois directions qui apportent des réponses aux collectivités locales, usagers et entreprises mais une seule, la DREAL, avec un potentiel d'expertise regroupé offrant plus de lisibilité à ses divers publics. Ainsi, dans le domaine des

installations classées, les Unités Territoriales (UT) peuvent dorénavant s'appuyer sur un unique service en charge des risques, qu'ils soient naturels ou technologiques. De même, la relation des transporteurs avec l'UT est enrichie et simplifiée par le regroupement dans un même service des activités contrôle des transports et réception des véhicules.

DES AXES STRATÉGIQUES POUR L'ÉCONOMIE BOURGUIGNONNE DÉBATTUS EN CAR (COMITÉ DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE) : L'EXEMPLE DE LA VALORISATION DE LA FILIÈRE BOIS EN BOURGOGNE QUI COMPTE 960 000 HA, 2500 ENTREPRISES ET 15000 EMPLOIS

Plusieurs orientations ont été fixées en CAR le 11 mars dernier : favoriser le regroupement des 160 000 propriétaires forestiers, accompagner financièrement,

sur fonds d'État et européens, les projets s'inscrivant dans les priorités de développement, mettre en place des outils de régulation.



LES AVIS DE « L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE » : UNE RÉPONSE INTÉGRÉE PRÉPARÉE PAR LA DREAL

La DREAL est en charge de l'élaboration des avis d'évaluation environnementale des plans, programmes et projets pour le compte du préfet de région et des préfets de départements. L'organisation mise en place suite à la fusion des trois directions régionales (DRE, DRIRE, DIREN) permet d'apporter une réponse intégrée aux

enjeux soulevés par la diversité des projets soumis pour avis : infrastructures routières, installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), documents d'urbanisme (PLU et ScoT), études d'incidence NATURA 2000, permis de construire, etc...

CINQ EXEMPLES ILLUSTRANT LES NOUVEAUX MODES DE RÉPONSE AUX ATTENTES DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT : simplifier le dépôt des dossiers de candidatures dans les filières post-bac

L'orientation des élèves après le bac est un vrai « casse-tête » pour toutes les familles soucieuses de trouver la formation la plus adaptée au projet et capacités de leurs enfants. L'enseignement agricole a rejoint le dispositif « Postbac » qui permet à chaque candidat de postuler pour toutes les filières post-bac : universités, grandes écoles, BTS et DUT publics ou privés. Au lieu de réaliser une dizaine de dossiers disparates et coûteux en temps et acheminement, le candidat réalise via Internet un seul dossier, peut émettre jusqu'à 14 vœux, et reçoit une information précise et exhaustive sur tous les choix possibles, y compris pour l'enseignement agricole.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA NIÈVRE : le suivi des dispositifs financiers en faveur des agriculteurs

Dans un département très rural comme la Nièvre, l'aménagement du territoire passe par le maintien d'une activité agricole viable. Le départ en retraite d'exploitants ouvre des possibilités à l'agrandissement des exploitations existantes ou à l'installation de jeunes agriculteurs. Le projet agricole départemental prévoit de favoriser l'installation. Des outils nationaux et européens permettent d'aider les jeunes agriculteurs de moins de 40 ans, ayant un diplôme agricole, à savoir une dotation jeunes agriculteurs pouvant aller de 8000 € en zone de plaine à 35 900 € en zone de montagne et des prêts bonifiés à 1% en zone défavorisées ou à 2,5% en zone de plaine.



DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES : la déclaration des revenus sur internet

Déclarer ses revenus par internet, c'est encore plus simple en 2010 : avec un ordinateur, un accès internet et sans certificat, la déclaration de revenus en ligne peut être effectuée depuis le 26 avril 2010. Si la déclaration pré-remplie n'appelle aucune modification, l'utilisateur déclare en 3 clics : 1) identification, 2) vérification des éléments, 3) validation. Le montant de l'impôt est alors immédiatement calculé et affiché.



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES : l'intégration des SDAP dans les DRAC

Début 2010, les services départementaux de l'architecture et du patrimoine ont fusionné avec la DRAC et sont devenus des unités territoriales de la direction régionale. L'action territoriale de l'État en matière culturelle et patrimoniale s'en trouve renforcée par une approche plus globale des dossiers.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT : le pilotage de la politique de prévention des risques

La constitution de la DREAL a été conduite avec le souci de réunir dans un même service tant la prévention des risques naturels et hydrauliques que les risques technologiques et la prévention des pollutions. Cette organisation permet de définir de façon cohérente, sur un même territoire, les politiques de prévention mises en œuvre par les services départementaux pour une meilleure prise en compte de ces risques dans les documents d'urbanisme.



OBJECTIF CO₂ : 19 TRANSPORTEURS DE MARCHANDISES BOURGUIGNONS S'ENGAGENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSERVER



Il y a un an, une charte de partenariat réunissant l'AFT-IFTIM, les organisations professionnelles du transport (TLF, UTRB, UNOTRE) et l'ADEME était officiellement signée sous l'égide du Président du Conseil Régional et du Préfet de Région.

Les signataires de cette charte ont incité les entreprises régionales à s'engager dans la démarche, leur ont apporté un soutien technique tout au long du processus et ont relayé leurs actions les plus significatives auprès de la presse et des milieux professionnels afin de valoriser autant que possible cet engagement éco-responsable.

La charte «Objectif CO₂» permet à l'entreprise de transport de s'impliquer pour une durée de trois ans, dans un plan d'actions concrètes et personnalisées en vue de diminuer sa consommation de carburant et par voie de conséquence ses émissions de CO₂.

La région Bourgogne est particulièrement «moteur» dans cette démarche avec déjà près de 30% de son parc concerné et 19 entreprises signataires (67 au niveau national).

Le 2 avril 2010, à l'occasion de la semaine du Développement durable, les 19 entreprises bourguignonnes participant déjà à la démarche, ont pu faire un point d'étape et présenter les actions qu'elles ont choisies et déjà mises en œuvre : meilleure organisation des flux de transports grâce à l'informatique embarquée, choix de matériel adapté et modernisation des flottes, approche multimodale, formation à l'éco-conduite... Les transporteurs et l'AFT-IFTIM ont présenté au préfet, au président du conseil régional et au DREAL - dont les services portent la démarche avec l'ADEME- des actions très concrètes dont l'efficacité et la viabilité économique sont prouvées.

Cette approche «gagnant/gagnant» qui permet de concilier les impératifs économiques et la protection de notre environnement est la base de cet engagement volontaire des entreprises.



Le 2 avril dernier, le Préfet de région et le Président du Conseil régional de Bourgogne se rendent à l'AFT-IFTIM de Longvic, pour découvrir les avantages de l'écoconduite.

- ☛ 1618 camions = 30% du parc* poids lourds régional (*parc pour compte d'autrui)
- ☛ 1736 conducteurs concernés
- ☛ 7 450 000 litres de gazole économisés par les transporteurs

Contact DREAL :

- Jean ESCALE (service Transport)
 - Thomas PLANTIER (service Développement Durable)
- Retrouvez les présentations et le dossier de presse sur : www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr

L'ÉMERGENCE DU SLAM EN BOURGOGNE

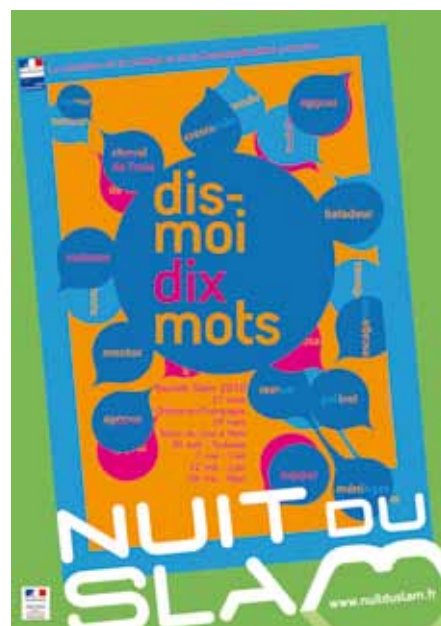
S'EXPRIMER

Le Slam est né à Chicago dans les années 1980 sous l'impulsion de Mark Smith, ouvrier en bâtiment et poète ; en France, il s'est développé à partir de 1998, sous l'impulsion de Pilot le Hot, puis grâce à l'émergence de nombreux collectifs régionaux. A partir des bars du 18ème et du 19ème arrondissements de Paris, cette pratique de la poésie scandée s'est propagée partout et elle investit désormais les établissements culturels, les écoles, ou encore les prisons. Alors qu'à Paris le Slam se confond parfois avec le mouvement Hip-hop, en région il préserve son esprit originel de diversité et de mixité, avec une multiplicité de scènes et un éclectisme extrême qui se déploie.

En Bourgogne, plusieurs associations et divers collectifs se côtoient pour monter des ateliers, des scènes ouvertes de poésie scandée ou non, pour réunir aussi bien des scolaires que des amateurs. Les ateliers font merveille pour sortir les enfants de l'échec scolaire ou faire jouer avec les mots les publics «difficiles» (détenus, publics en situation d'illettrisme), pour qu'ils puissent se les approprier de manière plus ludique. Au delà, c'est tout un chacun qui peut improviser, versifier, scander en toute liberté.

En 2007, quatre directions régionales des affaires culturelles (Picardie, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Rhône-Alpes qui ont créé le nom «PICABORA») se sont fédérées autour des 10 mots de la Semaine de la Langue Française et ont initié les tournées «Nuit du Slam». Des collectifs ont été subventionnés et ont créé un spectacle autour des 10 mots, avec une soirée autour du slam dans chaque région participante. En parallèle, un concours inter-régional a donné lieu à l'édition d'un livre avec les meilleures contributions et les textes des slameurs «picaboriens». Cette initiative a ainsi permis, depuis trois ans, de rendre la poésie et le Slam plus visibles en Bourgogne et à créer des vocations.

Des «clames», mot poétique remplaçant les «Slam sessions» se déroulent notamment chaque mois dans un bar du centre de Dijon et attirent un public d'amateurs de mots de tous âges et de tous milieux. Elles sont animées par le collectif «Casse La Rime» né au cours des tournées de la Nuit du Slam, qui anime également des ateliers pour tous publics et assure des spectacles et des résidences au Théâtre Dijon Bourgogne, au Théâtre Mansart, et dans toute la région. Le 28 mai, la 3^{ème} Nuit du Slam s'est ainsi déroulée à la Vapeur à Dijon.



Plus d'informations : www.nuitsduslam.fr et www.bourgogne.culture.gouv.fr

Qu'est-ce qu'un plan communal de sauvegarde ?

Créé autour des installations ou stockages classés AS (installations classées soumises à autorisation avec servitudes, appelées également « Seveso seuil haut » dans la législation européenne), ou des sites comportant plusieurs de ces installations, le PPRT qui vise à mieux protéger la population, a pour but **de définir des règles d'urbanisme et des règles locales de construction, y compris pour l'existant, et de délimiter des secteurs d'expropriation ou de délaissement possibles.**

Sous l'autorité du Préfet qui mène la procédure d'élaboration de ces plans et fixe les modalités de la concertation, la démarche associe :

- L'unité territoriale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) qui mène la démarche permettant de passer de l'étude fournie par l'industriel identifiant les types de risques et le rayon d'impact possible, à la cartographie des aléas,
- la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui analyse dans la zone concernée les enjeux (population, constructions, ERP, bâtiments industriels et commerciaux...) et leur vulnérabilité par rapport aux aléas.

Les phases d'élaboration

Un principe...

Il s'agit de favoriser la concertation tout au long du processus.

...et trois étapes :

1) la prescription

Le plan est prescrit par arrêté préfectoral (après avis du ou des conseils municipaux concernés) précisant le périmètre d'étude du plan, la nature des risques pris en compte, les services instructeurs, la liste des personnes et organismes associés et les modalités de cette association..., les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et autres personnes intéressées sont également précisées dans l'arrêté.

2) l'enquête publique

Le projet de plan, éventuellement modifié suite aux résultats de la concertation, est soumis à une enquête publique d'une durée d'un mois, prorogable.

3) l'approbation

Après l'enquête publique, le plan éventuellement modifié est approuvé par arrêté préfectoral dans un délai de 18 mois suivant la prescription.

Le PPRT approuvé vaut alors servitude d'utilité publique et est annexé aux documents d'urbanisme (PLU, SCOT...).

Le contenu du plan

Le plan contient une note de présentation (description de l'installation, nature et intensité du risque, exposition des raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques...).

Il contient aussi des documents graphiques définissant :

- les zones exposées au(x) risque(s),
- les zones réglementant les constructions nouvelles ou les extensions de l'existant (interdiction ou autorisation avec prescriptions), et à l'intérieur de celles-ci,
- les zones où les communes ou les EPCI concernés peuvent instaurer un droit de délaissement,
- les zones où l'État peut déclarer d'utilité publique l'expropriation par les communes ou EPCI concernés.

Enfin il propose un règlement définissant les mesures d'interdiction et les prescriptions, les servitudes d'utilité publique, l'instauration du droit de délaissement ou du droit de préemption, la mise en œuvre de l'expropriation, les mesures et les recommandations de protection des populations, l'échéancier de mise en œuvre des mesures prévues par le plan, et éventuellement, entre autres, l'estimation du coût des mesures liées au droit de délaissement, au droit de préemption et à l'expropriation susceptibles d'être mises en œuvre.

LES PPRT EN COTE D'OR...

Au 1^{er} janvier 2010, la Côte d'Or compte 4 établissements SEVESO seuil haut soumis à l'obligation d'élaboration d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) :

- TITANOBEL à PONTAILLER-SUR-SAONE (fabrication d'explosifs) et à VONGES : le PPRT a été prescrit le 7 août 2009 et l'approbation interviendra au cours du 1^{er} semestre 2011,
- DIJON CEREALES (dépôt de produits phytosanitaires) à LONGVIC : le PPRT a été prescrit le 30 septembre 2009 et l'approbation interviendra courant 2010,
- Raffineries du Midi à DIJON : le PPRT sera prescrit en 2010,
- Entrepôt pétrolier de Dijon à LONGVIC : le PPRT sera prescrit en 2010.

L'Etat en Bourgogne – N°21 – Mai 2010
 Numéro ISSN : 1772-7626
 Consultable sur www.bourgogne.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Christian de Lavernée
 Directeur de la rédaction : Alexander Grimaud
 Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC),
 Sophie Bouland (DRJSCS), Alix Dumont Saint-Priest (DREAL),
 Chantal Gérard (SGAR), Bernard Luc (SGAR), Patrick Thabard (SGAR),
 Yannick Veyseyre (DRAAF), Isabelle Voizenet (DIRECCTE)

Ont contribué à la rédaction des articles :

Rubrique « Préserver » : Jean Escale et Thomas Plantier (DREAL)

Rubrique « Appuyer » : Isabelle Denis (CRMH DRAC),
 Jean-Claude Brunet (DRAAF)

Rubrique « Protéger » : Alice Perreaux (DSI - Préfecture de Côte-d'Or)

« Arrivées, départs » : Blandine Cloitre et Sophie Boyer (Préfecture Saône-et-Loire),
 Julien Henrard et Christelle Soubry (Préfecture de la Nièvre),
 Didier Jagot-Lachaume et Céline Benoist (Préfecture de l'Yonne).

Dossier « Un Etat remodelé en région Bourgogne » : Carole Ratel (SGAR),
 toutes les directions régionales et la DDT 58.

Composition : Digital Concept
 Impression : ICO

AGENDA

8 juin 2010 : hommage aux morts pour la France en Extrême Orient (Indochine et Corée)

18 juin 2010 : appel du Général de Gaulle

21 juin 2010 : fête de la musique

14 juillet 2010 : Fête Nationale

16 juillet 2010 : Journée Nationale à la Mémoire des Victimes des Crimes Racistes et Antisémistes de l'Etat Français et d'Homage aux « Justes » de France

ARRIVÉES, DÉPARTS...

Bourgogne :

M. Patrice RICHARD, directeur régional des affaires sanitaires et sociales, a quitté ses fonctions en mars 2010.

Le 25 février 2010, M. Moïse MAYO a été nommé, à compter du 15 avril, directeur régional de l'INSEE. Il succède à M. Jean-Louis COSTER

Yonne :

M. Raymond YEDDOU a été nommé sous-préfet de Sens le 21 avril, par décret du Président de la République. Il succède à M. Didier LOTH, qui a quitté ses fonctions le 10 mars 2010.

M. Yves GRANGER a été nommé Directeur départemental des Territoires le 20 mai.

Saône-et-Loire :

Mme Magali SELLES, Secrétaire générale de la Préfecture de Saône et Loire, a été nommée par un décret du Président de la République le 22 mars dernier. Elle succède à Mme Marie-Françoise LECAILLON.